

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 21/04/2026

DECISION N° 20260421_B_053

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Daniel DURIEUX, Denis LAIR, Emmanuel SALGADO, Patrick
Bruno MARCON, Elisabeth ROYON, Christine BONNEFOY,
Sébastien ARNAUD

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du
14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Administration Générale :

**Objet : Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon : Renouvellement de la
convention précaire d'occupation (bail) à passer avec l'entreprise La Brasserie des
Plantes**

Le Bureau,

N° 20260421_B_053

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention précaire d'occupation (bail)
à la pépinière du Viaduc à Pont Salomon à passer avec l'entreprise La
Brasserie des Plantes, dont le siège est 18 Grand Place à St Didier en
Velay, aux conditions suivantes :
Module : G de 123 m²
Durée : 24 mois
 - Augmentation du loyer dû au renouvellement de bail :
123 m² x 0.50 € = 61,50 €
 - Montants Loyers + charges avec révision 2026 :
 - Loyer HT = 448,90 € + 61,50 € = 510,40 €
 - Charges mensuelles HT : 62,41 €
 - Loyer chargé HT : 572,81 €
 - Révision du loyer : Le loyer et les charges mensuelles seront révisés le
1er janvier de chaque année selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC)
du 3° trimestre de l'exercice précédent.
- et autorise le Président à signer ledit renouvellement.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 21 avril 2026



Le Président

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20260421-20260421_B_053-AU
Reçu le 27/04/2026